

DEC193168DR07

Décision portant nomination de M. Arnauld VINCON - LAUGIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes, environnement »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes, environnement » et nommant Madame Emanuela MATTIOLI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5276 en date du;

Considérant que M. Arnauld VINCON - LAUGIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019.

DECIDE:

Article 1er: M. Arnauld VINCON - LAUGIER, *ingénieur de recherche* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes, environnement », à compter du 01 juillet 2019.

M. Arnauld VINCON - LAUGIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Arnauld VINCON - LAUGIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2020

La directrice

Mme Emanuela MATTIOLI

Visa du président de l'ENS M. PINTON Jean-François Visa du délégué régional du CNRS M. FAURE Frédéric

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 M. FLEURY Frédéric